

ÉVITONS L'ARRIVÉE DE NOUVELLES ESPÈCES INVASIVES DANS LE LÉMAN

RELÂCHER DES ESPÈCES NON INDIGÈNES UNE MENACE POUR LA BIODIVERSITÉ

Les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des plus importantes menaces, au plan mondial, pour la biodiversité. En plus de modifier profondément les milieux naturels, elles peuvent également engendrer des coûts très élevés (Moule quagga), ou poser des problèmes de santé publique (Moustique tigre). Dès lors, afin d'éviter toute nouvelle propagation, il est interdit* de relâcher des animaux, des plantes ou des poissons exotiques dans la nature.

Relâcher une espèce animale dans la nature est interdit par la loi



Même un fragment de plante peut coloniser l'environnement



L'eau de votre étang peut contenir des espèces exotiques envahissantes



Astuces pour éviter les contaminations

Si vous voulez vous séparer de votre animal de compagnie, trouvez-lui un autre foyer adapté. Sinon contactez votre vétérinaire ou un centre de récupération.

Si vous voulez vous séparer de votre aquarium, mettez tout ce qui est solide (plantes, fragments, graviers...) dans la poubelle (pas au compost) et versez l'eau dans vos plantes.

Si vous devez vider votre étang, utilisez l'eau pour arroser votre jardin.

*Loi fédérale sur la protection des animaux (chapitre 5, art.26) et Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement.